



## **MAINTIEN AVIS D'ÉBULLITION D'EAU**

### **Réseau d'aqueduc de Val-d'Or**

**Val-d'Or, 26 juin 2026 – La Ville de Val-d'Or informe la population que l'avis d'ébullition de l'eau potable émis le 14 juin dernier demeure en vigueur pour l'ensemble du réseau d'aqueduc de Val-d'Or (incluant Sullivan).**

Bien que les résultats des plus récentes analyses confirment l'absence de la bactérie *E. coli* dans l'ensemble des échantillons prélevés, la détection de coliformes totaux dans certains échantillons du réseau ne permet pas de lever l'avis d'ébullition. Conformément aux exigences sur la qualité de l'eau potable, l'avis d'ébullition doit donc demeurer en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

La Ville tient également à rappeler que la source d'approvisionnement en eau potable (puits principal) ne présente aucune détection. Les interventions en cours visent le réseau de distribution.

Les équipes municipales reprennent les interventions de rinçage du réseau requis dans cette situation ainsi que les vérifications nécessaires afin de rétablir la situation dans les meilleurs délais. De nouveaux prélèvements seront réalisés et la Ville informera la population dès que les nouveaux résultats seront connus.

À ce stade-ci, nous estimons que l'avis d'ébullition pourrait être maintenu encore pour une période d'une à deux semaines.

La Ville de Val-d'Or est consciente des inconvénients occasionnés et remercie la population de sa patience et de sa collaboration.

Une nouvelle mise à jour sera diffusée dès que de nouvelles informations seront disponibles.

#### **RAPPEL – Consignes à respecter**

De l'eau préalablement bouillie pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire;

- Préparer des boissons (café, thé, jus, etc.);
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer les fruits et légumes consommés crus;
- Fabriquer des glaçons;
- Vous brosser les dents ou vous rincer la bouche;
- Donner à boire aux animaux de compagnie.

### **Utilisations permises**

L'eau du robinet peut continuer à être utilisée pour :

- Le bain et la douche (en évitant d'avalier l'eau);
- La lessive;
- Le lavage de la vaisselle à l'eau chaude, en s'assurant qu'elle soit bien séchée;
- Les usages sanitaires habituels.

### **Aux institutions de santé, d'éducation, entreprises et commerces desservis**

- Avisez votre clientèle de ne pas consommer l'eau;
- Fermez les fontaines d'eau et affichez des avis près des robinets où de l'eau reste disponible.

**[ville.valdor.qc.ca](http://ville.valdor.qc.ca)**